



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DES SERVICES  
PUBLICS DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2022

**Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007**

Fait à Mer, le 30 Juin 2023  
Le Président

## Table des matières

1.1.	Présentation du territoire desservi .....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	2
1.3.	Estimation de la population desservie .....	2
1.4.	Nombre d'abonnés.....	2
1.5.	Eaux brutes .....	2
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	2
1.5.2	Achats d'eaux brutes .....	3
1.6.	Eaux traitées .....	3
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours (2022) .....	4
1.6.2	Production .....	4
1.6.3	Achats d'eaux traitées .....	4
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice en m3 ( <b>valeurs réelles de l'exercice</b> ).....	4
1.6.5	Volume consommé autorisé en m3 (vente et fonctionnement exploitation) .....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte .....	5
1.8.	Récapitulatif global de fonctionnement.....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
2.2.	Facture d'eau type .....	7
2.3.	Recettes de la collectivité en € HT .....	8
3.	Indicateurs de performance .....	8
3.1.	Qualité de l'eau.....	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	10
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (Production de Juin à Juin et consommations ramenées sur 365 jours).....	10
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés.....	11
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau.....	11
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	11
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau .....	11
4.	Financement des investissements.....	12
4.1.	Branchements en plomb .....	12
4.2.	Montants financiers .....	12
4.3.	Etat de la dette du service .....	12
4.4.	Amortissements .....	13
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	13
5.	Action de solidarité et de coopération décentralisée .....	13
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	13
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	13

## Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal et se nomme syndicat Val d'Eau.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui regroupe les communes d'Avaray, Courbouzon, Lestiou, Mer, La Chapelle St Martin, Maves, Mulsans, Villexanton, Concriers, Roches et Talcy. Une partie de la commune de Suèvres (Les Landes) est également desservie par le Syndicat.

Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), commission rendue obligatoire pour les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants.

Le schéma directeur a été finalisé en 2022.

Un règlement de service a été adopté le 22 décembre 2010, modifié par délibérations les 29 juin 2011, 20 juin 2012, 9 septembre 2014, 5 mai 2015, 12 novembre 2015 et diffusé initialement en novembre 2012 et ensuite dans les lettres d'information.

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service de distribution d'eau potable est géré en régie directe sur l'ensemble des communes du Syndicat de Val d'Eau.

### 1.3. Estimation de la population desservie

Le service de distribution d'eau potable dessert 10 300 habitants.

### 1.4. Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés en 2022 est de 5 539.

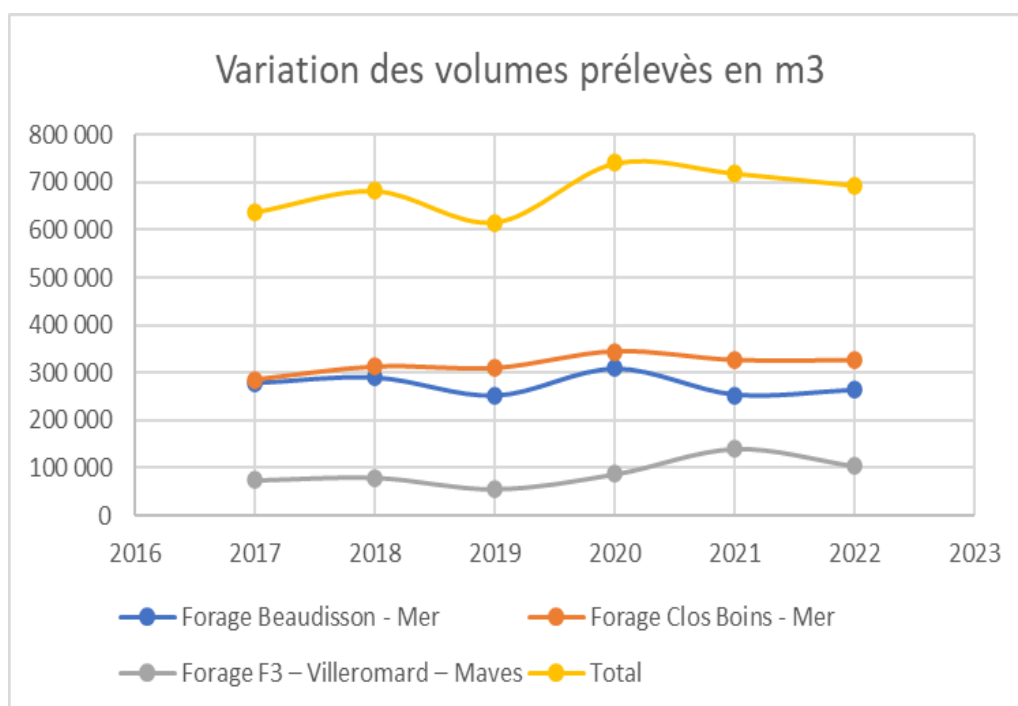
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>AVARAY</b>	372	375
<b>COURBOUZON</b>	234	236
<b>LESTIOU</b>	164	164
<b>LCSM</b>	390	395
<b>MAVES</b>	343	345
<b>MULSANS</b>	244	245
<b>VILLEXANTON</b>	106	106
<b>TALCY</b>	178	179
<b>ROCHES</b>	42	41
<b>CONCRIERS</b>	103	103
<b>MER</b>	3338	3350
<b>Total</b>	5514	5539

### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service d'eau potable a prélevé 693 568 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (719 169 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021). Les volumes prélevés indiqués correspondent à ceux de **l'année calendaire en cours (Janvier à Décembre 2022)**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Date de Déclaration d'Utilité Publique	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage Beaudisson - Mer	Forage nappe souterraine	140 m <sup>3</sup> /h	03/12/2010	309 040	253 962	263 574	3,8
		2 100 m <sup>3</sup> /j					
		300 000 m <sup>3</sup> /an					
Forage Clos Boins - Mer	Forage nappe souterraine	250 m <sup>3</sup> /h	24/03/2005	344 137	325 795	325 764	0,0
		3 500 m <sup>3</sup> /j					
Forage F3 – Villeromard – Maves	Forage nappe souterraine	30 m <sup>3</sup> /h	10/03/2008	87 269	140 412	104 230	-25,8
		600 m <sup>3</sup> sur 20h					
		165 000 m <sup>3</sup> /an					
<b>Total</b>				<b>740 446</b>	<b>720 169</b>	<b>693 568</b>	<b>-3,7</b>



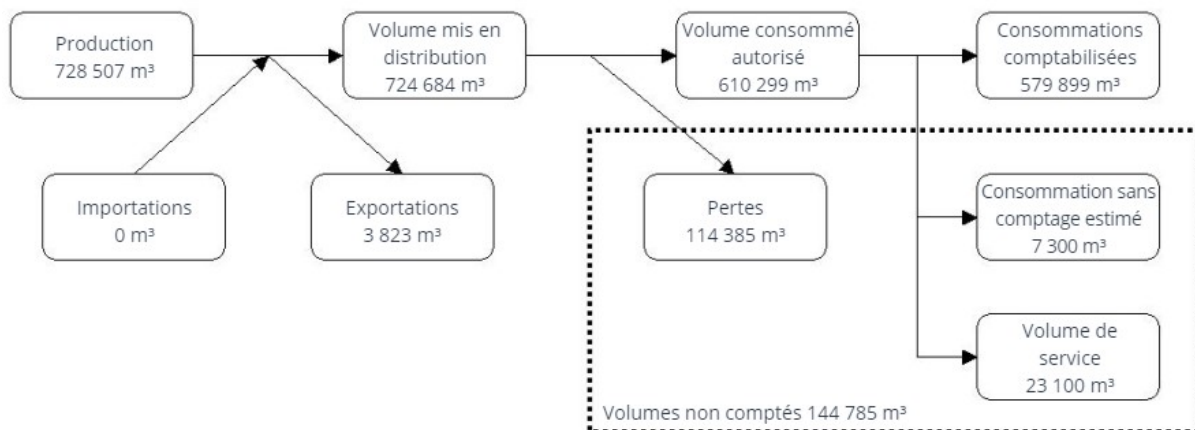
### 1.5.2 Achats d'eaux brutes

Néant

### 1.6. Eaux traitées

**1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours (2022)**

Les volumes de production de ce logigramme sont issus des données de **Juin 2021 à Juillet 2022** pour plus de cohérence avec les périodes de relèves des compteurs. Les consommations des usagers **sont rapportées à 12 mois**.



**1.6.2 Production**

Le service de production dispose de trois stations de traitement.

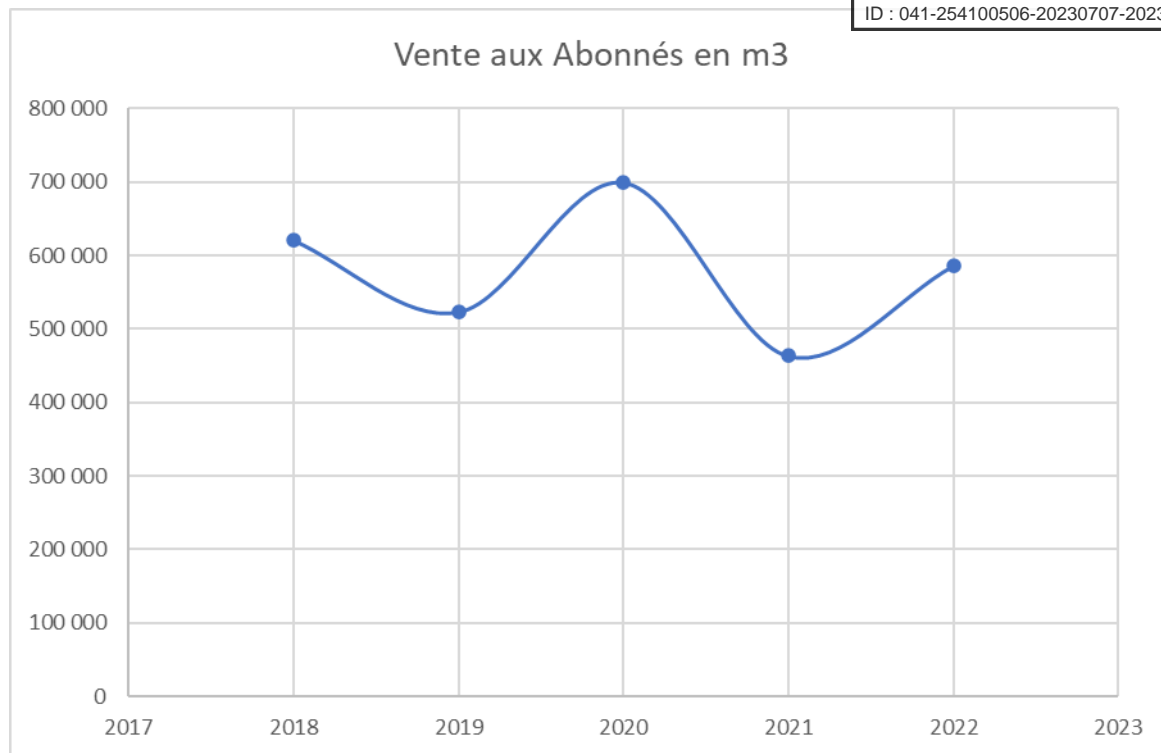
Nom de la station de traitement	Type de traitement
Clos Boins	déferrisation - démanganisation - désinfection
Beaudisson	déferrisation - démanganisation - désinfection
Villeromard F3	désinfection

**1.6.3 Achats d'eaux traitées**

Néant

**1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice en m3 (valeurs réelles de l'exercice)**

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Vente aux Abonnés en m3	621 182	522 938	699 750	463 091	581 955
Au Syndicat de Suèvres (Balâtre) en m3	5 845	3 898	7 644	4 447	3 823



Consommation d'eau stable

Autres volumes

	<b>Exercice 2019 en m3/an</b>	<b>Exercice 2020 en m3/an</b>	<b>Exercice 2021 en m3/an</b>	<b>Exercice 2022 en m3/an</b>
Volumes de consommation sans comptage et volume de services (purge, lavage château d'eau, nettoyage réseau...)	28 900	26 750	33 750	26 750

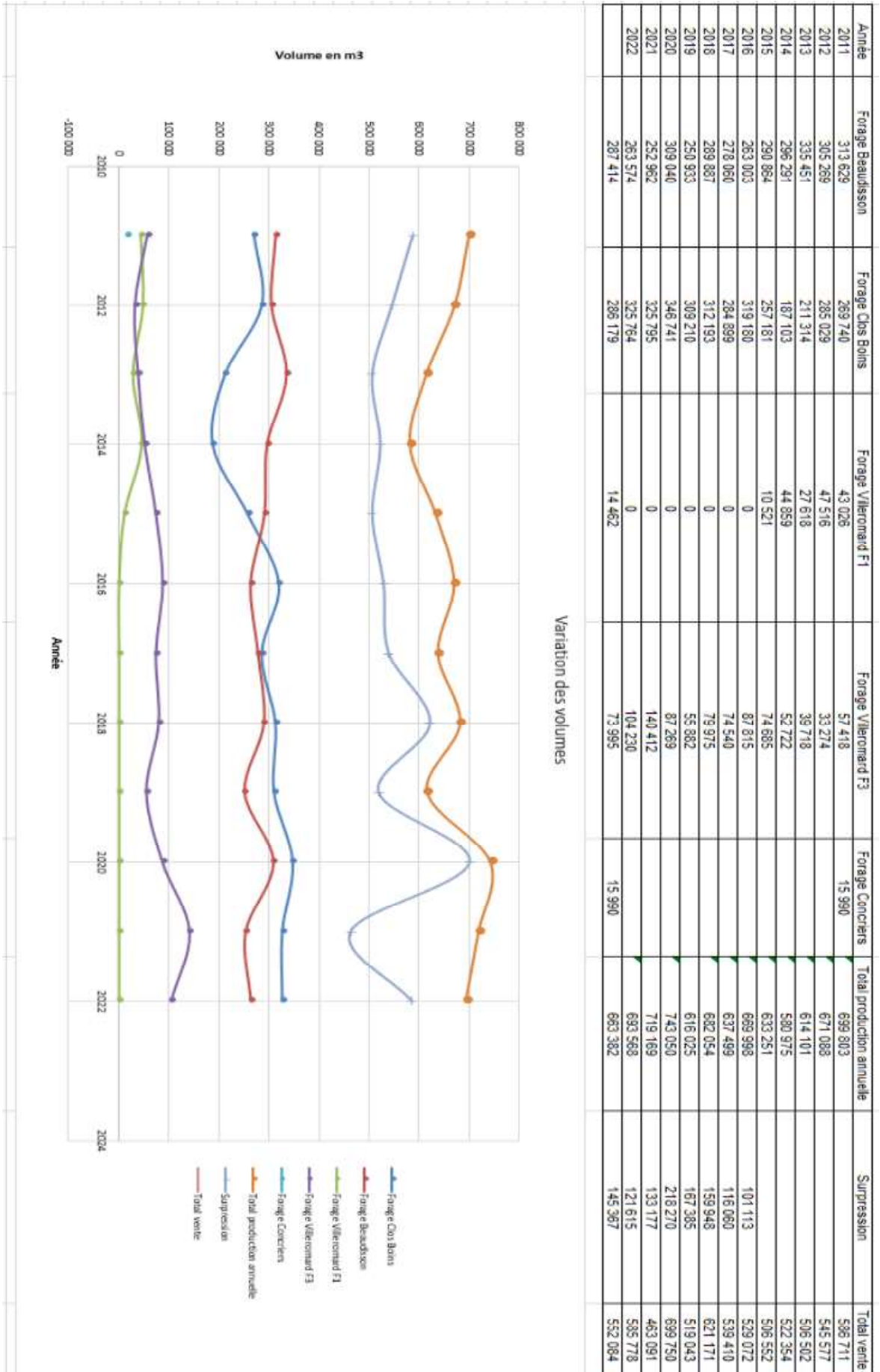
*1.6.5 Volume consommé autorisé en m3 rapporté à 12 mois (vente et fonctionnement d'exploitation)*

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Volumes consommés autorisés	555 736	726 500	588 739	610 299

1.7. Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service d'eau potable est de 190 kilomètres au 31/12/2022 (190 km au 31/12/2021).

### 1.8. Récapitulatif global de fonctionnement



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...).

Frais d'accès au service : 0 €

Frais de pose / dépose d'un compteur : 12.93 € HT (TVA 20%)

Frais d'ouverture / fermeture d'un branchement : 35.55 € HT (TVA 20%)

Délibération n°2017/42 // actualisation délibération 2018/50 prix ASST-2 // actualisation délibération n°2019/44 prix AEP-17 / ASST -9 / AT-2 // actualisation délibération n°2021/49 prix AEP-18-19 / ASST -10-11

### 2.2. Facture d'eau type

#### **O R G A N I S M E S P U B L I C S**

Eléments du tarif pour toutes les communes	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau) (€/m3 + TVA 5.5%)	0.23	0.23	0.23

#### **M E R – A V A R A Y – C O U R B O U Z O N – L E S T I O U LA CHAPELLE ST MARTIN – MAVES – MULSANS – VILLEXANTON TALCY – ROCHES - CONCRIERS**

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i>			
Abonnement € HT (TVA 5.5%) <u>annuel</u>			
Locations compteurs			
Diamètres 15 ou 20	18.36	18.36	18.36
Diamètre 25 ou 30	30.60	30.60	30.60
Diamètre 40	42.84	42.84	42.84
Diamètre 60	75.00	75.00	75.00
Diamètre 80	108.12	108.12	108.12
Diamètre 100	198.90	198.90	198.90
Diamètre 110	210.00	210.00	210.00
Diamètre 125	250.00	250.00	250.00
Diamètre 150	400.00	400.00	400.00
Diamètre 200	600.00	600.00	600.00
<i>Consommation</i> € HT le m3 (TVA 5.5%)	1.21	1.21	1.25

Délibération 2015/38 du 5 mai 2015

Délibération 2020/31 du 2 mars 2020

Délibération 2020/44 du 23 novembre 2020

Délibération 2022/34 du 7 avril 2022



## COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 en Euros

	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
Redevance eau	145.20	145.20	150.00
Pollution	27.60	27.60	27.60
Location compteur D20	18.36	18.36	18.36
Sous total € HT eau	191.16	191.16	195.96
TVA	10.51	10.51	10.78
€ TTC	201.67	201.67	<b>206.74</b>

Soit **1.72€ TTC/m3 (+2,38%)**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.  
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

### 2.3. Recettes de la collectivité en € HT

Type de recette	2020	2021	2022
Recettes vente d'eau aux usagers	955 507	763 845	926 299
<i>Abonnements</i>	105 310	106 230	106 092
Recette de vente d'eau en gros	2 845	3 246	2 368
Total recettes de vente d'eau	1 063 662	873 321	1 034 759
Recettes liées aux travaux	39 449	54 822	43 044
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes - diverses prestations (pose / ouverture...) - redevance pollution domestique (AELB) - activités annexes (versements salaires cme-syndicat + antennes châteaux d'eau) - subventions d'exploitation - produits divers de gestion (versements divers cme-syndicat + divers)	255 855	224 778	264 919
Recettes exceptionnelles	3 643	3 645	14 551
<b>Total des recettes</b>	<b>1 362 609</b>	<b>1156 566</b>	<b>1 357 273</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Les analyses sont consultables sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr).

ZONE DE DISTRIBUTION : TALC	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

ZONE DE DISTRIBUTION : AVARAY- LESTIOU-COURBOUZON-MER	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE ST MARTIN	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

### Annexe : bilan annuel

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 110, avec le barème suivant :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est 80 à l'identique de 2021.

		2021	2022
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) – <b>en cours</b>	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations – <b>en cours</b>	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes – <b>en cours</b>	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral – <b>en cours</b>	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) – <b>en cours</b>	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	0
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0	10
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

En 2022, la mise en place de la gestion patrimoniale sera poursuivie.

Ce descriptif détaillé est considéré comme conforme lorsque l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est au moins égal à 40 points.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1- Rendement du réseau de distribution (Production de Juin à Juin et consommations ramenées sur 365 jours)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est de **84.3 %**

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : **80.1 %**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Rendement du réseau en %	82,9	82,3	88,5	94,0	89,6	90,1	82,7	84,3	86,8
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	79,0	80,5	85,0	91,9	84,9	86,8	78,5	80,1	83,3

**Rendement minimal** = 65 + Indice Linéaire de Consommation x 0.2 = 66,8 %

### 3.3.2- Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de : 26 750/190 = 151 m<sup>3</sup>/km (177 en 2021) soit **0.41 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3.3- Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **1.64 m<sup>3</sup>/j/km** (1.67 en 2021).

### 3.3.4- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Un indice de 1% (2 km) indique que le réseau est renouvelé, en moyenne, tous les 100 ans. Un indice de 2% (4 km) indique que le réseau est renouvelé en moyenne tous les 50 ans.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0.550	1.2	1.3	0.83	0.25	0.23	0.74

Actuellement une grosse partie des investissements a été concentrée sur les ouvrages.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

**L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :**

- **80 % pour les captages de Beaudisson et Villeromard**
- **80 % pour le captage de Clos Boins**

#### **4. Financement des investissements**

##### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut en cas de dépassement induire une suppression des branchements en plomb. Cependant, leur renouvellement n'est pas systématique.

<b>Branchements</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre total des branchements	5 345	5381	5514	5539
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) sur Roches et Concriers	15	15	15	15
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.0028	0.0028	0.0027	0.0027

##### 4.2. Montants financiers

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montants financiers € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	525 496	246 544	543 714	1 498 517
Montants des subventions en €	2 888	0	-	62 402
Montants des contributions du budget générales en €	-	-	-	-

##### 4.3. Etat de la dette du service

	2019	2020	2021	2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 515 942	3 236 034	2 958 941	4 213 356	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	253 678	279 908	277 093	345 585
	en intérêts	88 919	84 535	79 413	80 348

#### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 286 346 € (296 689 € en 2021).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

##### **Projets principaux : ouvrages**

- Travaux de modernisation des systèmes de déferrisation et de démanganisation des unités de traitement de Clos Boins et de Beaudisson
- Travaux de remise en service et modernisation du système de déferrisation et de démanganisation du forage F3 à Villeromard

##### **Projets principaux : réseaux**

- Travaux de renouvellement du réseau AEP de la RD2152 à Mer

##### **Projets principaux : patrimoine**

- Schéma directeur eau potable du Syndicat

#### 4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant

### **5. Action de solidarité et de coopération décentralisée**

#### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Montants des créances irrécouvrables / admissions en non valeur :

Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
0 €	3 714 €	45 472 €	2 518 €	19 692 €	0 €

L'année 2019 a été marquée par une régularisation générale des créances irrécouvrables (actes de poursuites infructueux, procès-verbaux de carence, ou créances inférieures au seuil légal de poursuites) afin d'apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes des années 2007 à 2019.

L'année 2021 a également fait l'objet d'un apurement par les services de la trésorerie de Mer avant leur transfert à Vendôme.

#### 5.2 Opérations de coopération décentralisée

Néant